



licenciement assistante maternelle

Par **lefranc**, le **20/02/2009** à **11:33**

bonjour,

j'ai employé une assistante maternelle en 2008 et j'ai été condamné récemment par le bureau de conciliation des prud'homme pour non présentation à l'audience. Les documents versés aux débats:

-contrat d'assistante maternelle se terminant fin août 2008.

-Bulletins de salaire de l'APAJE.

Ma question: comment puis-je être condamnée pour le premier motif puisque le contrat que j'ai signé est un CDI et donc pas de période de fin?

Je m'étonne de cette décision et je me demande comment et par quelle tour de magie le bureau de conciliation des prud'hommes a pu voir une fin de contrat en août 2008 puisque ce contrat est bel et bien un CDI!!

Précision: comment prouver que [fluo]c est elle[/fluo] qui a mis fin au contrat car elle revenait de vacances le 26 juillet 2008 et qu'elle voulait être payée le 28 juillet 2008. Ce que je n'ai pas fait puisque le mois n'était pas fini!

Et c'est elle qui a menacé de ne plus prendre ma fille en août 2008 et de m'attaquer au prud'homme pour rupture abusive de contrat!

Donc je n'avais à lui payer le mois d'août encore moins un préavis.

Ensuite elle m'attaque aux prud'hommes en novembre 2008 pour non paiement du mois de juillet et août et 265 euros de congé payé sachant qu'ils étaient compris dans le salaire du mois de juillet.

Voilà merci par avance et j'espère avoir été le plus clair possible

Par **ange**, le **03/04/2009** à **22:09**

bonjour

pourquoi vous vous êtes pas présentés??

Par **ange**, le **03/04/2009** à **22:10**

bonjour

pourquoi vous vous êtes pas présentés??